

GÉRER LES SINISTRES MULTIRISQUES HABITATION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR045	9 jours - 63 h	Bases	Présentiel ou à distance	4944,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

OBJECTIFS

- Appréhender la méthodologie de gestion des sinistres multirisques habitation
- Analyser les circonstances du sinistre, déterminer la garantie à mettre en œuvre, calculer l'indemnité due à l'assuré, apprécier les responsabilités et exercer les recours, si nécessaire
- Gérer les sinistres dans le cadre des conventions IRSI et CIDE COP

Métiers préparés :

Gestion et indemnisation des sinistres multirisques habitation

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Un parcours de formation complet alliant apports théoriques et applications pratiques et permettant aux participants d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour gérer les sinistres multirisques habitation, y compris dans le cadre des conventions.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass

PROGRAMME

[Cette formation permet de valider le bloc 2 du titre RNCP39615 Chargé d'indemnisation en assurance -BC02 : Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique](#)

MODULE 1 : GERER LES SINISTRES MULTIRISQUES HABITATION

- A. Vérifier la validité du contrat et des garanties
- B. Évaluer les dommages et déterminer l'indemnité
- C. Vérifier les conditions de paiement de l'indemnité
- D. Détecter la fraude à l'assurance

MODULE 2 : APPLIQUER LES CONVENTIONS DE SINISTRES DOMMAGES

- A. Conventions concernant l'expertise amiable contradictoire
- B. Conventions de renonciation à recours
- C. Conventions concernant les assurances cumulatives
- D. Application de la garantie dans le temps

MODULE 3 : REGLER LES SINISTRES INCENDIE DES PARTICULIERS

- A. Analyser les étapes de la gestion d'un sinistre incendie
- B. Apprécier les responsabilités et mettre en œuvre les recours
- C. Procéder au paiement de l'indemnité
- D. Appliquer les conventions interprofessionnelles (IRSI – Assurances cumulatives)

MODULE 4 : REGLER LES SINISTRES DEGATS DES EAUX

- A. Analyser les garanties dégâts des eaux et déterminer le droit à indemnisation
- B. Gérer le sinistre dans le cadre de la convention IRSI
- C. Gérer le sinistre dans le cadre de la convention CIDE COP

MODULE 5 : CONVENTION D'INDEMNISATION ET DE RECOURS DES SINISTRES IMMEUBLE (IRSI)

- A. Dispositions générales
- B. Gestion des sinistres pour les dommages matériels inférieurs à 1.600 euros HT par local
- C. Gestion des sinistres pour les dommages matériels compris entre 1.600 et 5.000 € HT
- D. Modalités d'expertise
- E. Litiges entre assureurs

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Equivalences et passerelles :

Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation habitation débutants

Chargés d'indemnisation habitation souhaitant acquérir davantage de compétences dans la gestion des sinistres MRH

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

4944,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)